



VILLE D'AMIENS

BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORT BUDGETAIRE

BUDGET PRINCIPAL

ET

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	3
I- STRUCTURE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2024 : .....	5
II- EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES EN 2024 : .....	5
II-1°) RECETTES ET DEPENSES COURANTES : .....	5
II-2°) PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2022-2026 : .....	10
III- GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE EN 2024 : .....	17
III-1°) SITUATION DE L'ENDETTEMENT : .....	17
III-2°) LE MONTANT DE L'EMPRUNT : .....	18
IV- BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT 2024 : .....	18

## PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est tenu en janvier 2024 a permis de confirmer la stratégie budgétaire et financière portée par notre ville, dans un contexte qui comporte de réelles incertitudes, mais aussi une évolution toujours favorable concernant les recettes de fonctionnement :

- Alors qu'elle a procédé à un transfert de fiscalité en 2022 au profit de la Métropole à hauteur de 6,2 M€/an, les revalorisations nominales des bases fiscales intervenues depuis ont permis de dépasser le niveau du produit des impôts locaux supérieur de 2021. Un montant de Dotation de Solidarité Urbaine qui se confirme encore en hausse, et secondairement des décisions responsables en matière tarifaire qui conduisent à constater une hausse continue des recettes courantes.
- Ceci ne doit pas masquer cependant l'évolution tout aussi dynamique des dépenses de fonctionnement, avec 4 effets cumulatifs notables déjà observés en 2023 :
  - o La hausse des dépenses de personnel, sous l'effet certes de la revalorisation du point d'indice décidée au niveau national, l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents au 01/01/2024, mais surtout par la volonté de notre collectivité (en qualité d'employeur) de mobiliser des crédits pour la mise en œuvre en 2024 du dispositif de rémunération dynamique (RIFSEEP) et de reconnaître ainsi l'engagement des agents municipaux.
  - o Le renchérissement du coût de la dette, sous l'effet de la forte hausse des taux d'intérêts.
  - o L'envolée des coûts de l'énergie, malgré les mécanismes protecteurs déjà présentés et l'engagement d'un Plan de sobriété énergétique.
  - o L'envolée des prix des matières premières impactant des postes très importants : denrées alimentaires pour la restauration scolaire, entretien et maintenance de nos bâtiments et équipements, dépenses numériques dans un contexte de cyber-attaques à répétition sur des structures publiques.

Ce budget primitif 2024 illustre une nouvelle fois une gestion à la fois rigoureuse et ambitieuse, démontrée par des indicateurs de gestion toujours solides, un désendettement prononcé sur 2023, mais aussi par la détermination à relever les défis et à être à la hauteur des attentes des habitants et acteurs de notre ville :

- En investissant à un niveau jamais atteint, à hauteur de 55,2 M€ (BP 2022 : 41,8 M€ / BP 2023 : 46,5 M€), au bénéfice notamment de la poursuite des travaux de modernisation des écoles et des bâtiments publics, en poursuivant le verdissement de notre ville, notamment au travers des parcs et jardins (Parc de la Hotoie, zones humides avec par exemple le « Marais de la Ville Grandeur Nature »...). Au bénéfice également de la transition écologique, dans le cadre de la mise en œuvre dès 2024 du plan complémentaire d'accélération de la transition écologique prévu pour 30 M€ sur 5 ans, conformément aux orientations retenues dans le cadre du DOB.
- En tenant compte de la situation sociale difficile rencontrée par certains habitants, au travers une augmentation très significative de la participation au CCAS d'Amiens, en lien avec la mise en œuvre du plan pouvoir d'achat.

Le budget 2024 qui vous est proposé traduit également les choix et la détermination forte de l'équipe municipale, marqué par des moyens supplémentaires et des mesures nouvelles, dont :

- un renforcement des crédits pour l'entretien de la voirie communale ;
- animation du centre-ville (avec des actions nouvelles) ;
- rénovation de la Halle aux frais avec en parallèle l'aménagement des halles éphémères pour maintenir l'offre ;
- la priorité de notre ambition quant à la qualité de la restauration proposée aux enfants et aux jeunes ;
- maintien des crédits dédiés à la participation citoyenne et à la vie associative ;
- poursuite du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos électriques ;
- maintien du plan d'équipement numérique des familles les plus modestes non équipées.

Cette ambition et les actions engagées résolument au bénéfice des Amiénoises et des Amiénois s'accompagnera évidemment de choix budgétaires pérennes sur la totalité du mandat :

- Une grande vigilance à l'excédent de gestion dégagé par la section de fonctionnement, lequel constitue le socle du financement de nos investissements.
- Une mobilisation calculée du levier de l'endettement.
- Une évaluation continue de la mise en œuvre de nos politiques publiques afin d'assurer aux habitants une utilisation efficiente des deniers publics.

Benoit MERCUZOT

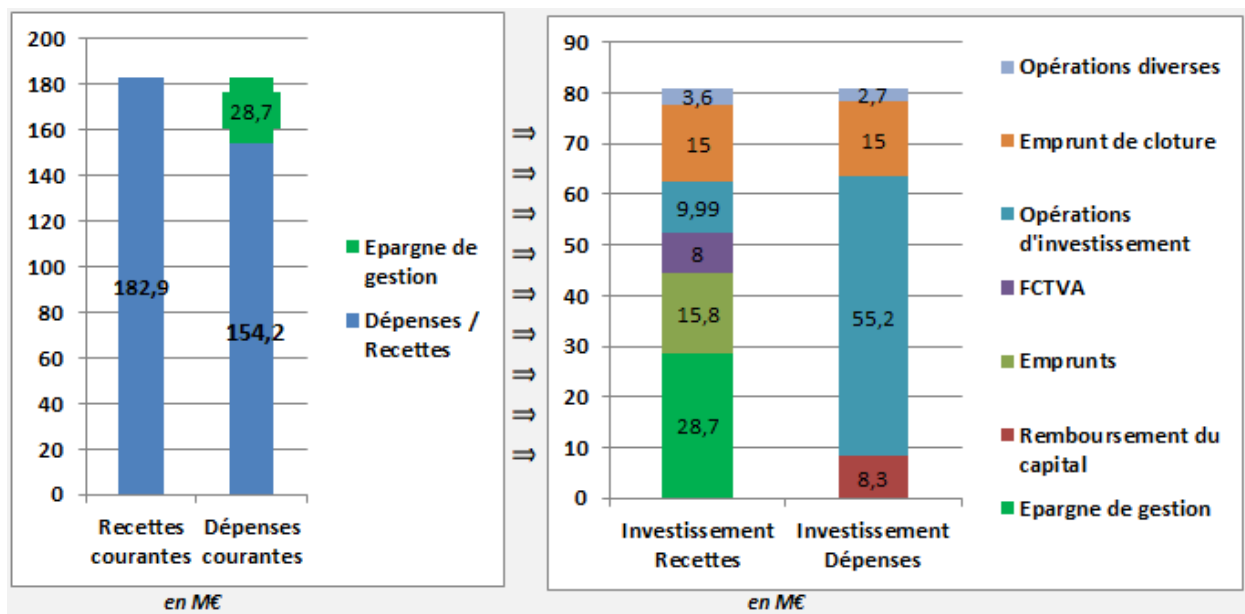
Brigitte FOURE

Conseiller municipal délégué aux Finances

Maire d'Amiens

## I- STRUCTURE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2024 :

Les grands équilibres de ce budget (approche synthèse des charges et des ressources générales – CRG - hors opérations d'ordre et de transferts entre sections) pour l'exercice 2024 se présentent ainsi :



## II- EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES EN 2024 :

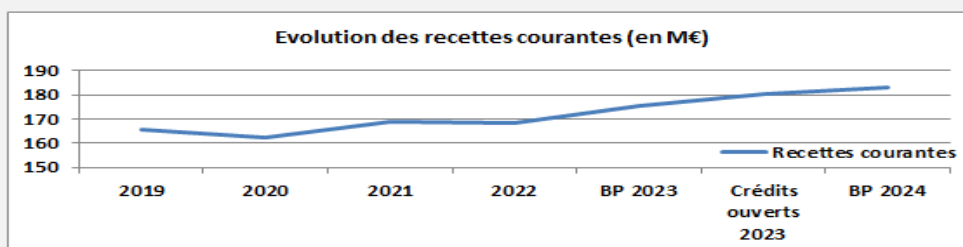
### II-1°) RECETTES ET DEPENSES COURANTES :

#### II-1-A : EVOLUTION DES RECETTES COURANTES :

**Les recettes courantes du budget principal, d'un montant de 182,9 M€,** augmentent globalement de 7,5 M€, soit + 4,3 % par rapport au budget primitif 2023.

*Précision : qu'il s'agisse des recettes ou des dépenses courantes, elles comprennent des opérations tant de la section de fonctionnement que d'investissement, ce qui explique que leur montant peut différer de la présentation par section.*

(en millions d'euros)	2019	2020	2021	2022	BP 2023	Crédits ouverts 2023	BP 2024
Recettes courantes	165,5	162,2	169,1	168,0	175,4	180,1	182,9
Evolution en %	4.10 %	-2,0%	4,3%	-0,6%	4,4%	2,7%	1,6%



Ces recettes sont constituées :

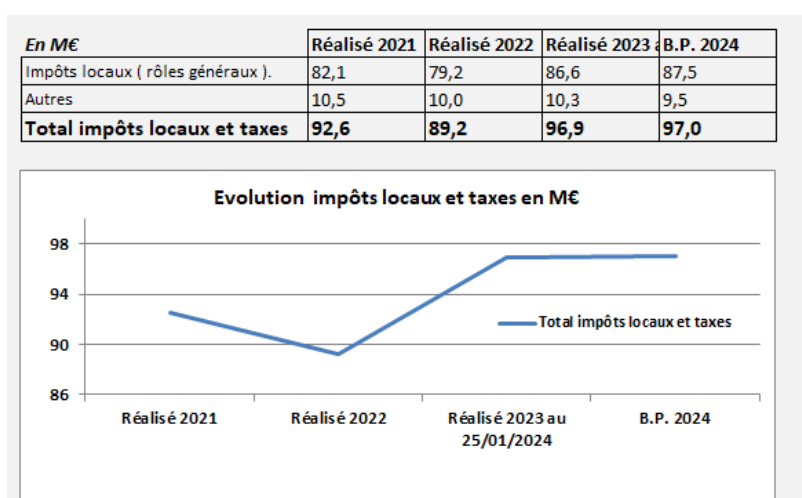
- **Les impôts locaux et taxes ainsi que les compensations de l'Etat qui s'élèvent à un total de 104,4 M€**, en hausse notable de 3,7 M€ par rapport au BP 2023 (100,7 M€), soit + 3,7 %.

Malgré la baisse du taux de fiscalité mise en œuvre en 2022 conformément aux orientations du Pacte Financier et Fiscal délibéré en 2021, le produit attendu de la fiscalité en 2023 a largement dépassé le niveau constaté en 2021, couvrant ainsi intégralement la perte initiale de produit fiscal calculée à 6,2 M€.

En lien avec l'inflation, cette dynamique s'explique principalement par l'effet des deux revalorisations nominales des bases décidées par le gouvernement au regard de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (ICPH) :

- + 3,4 % de revalorisation en 2022 ;
- + 7,1 % de revalorisation pour l'année 2023 ;
- + 3,9 % de revalorisation pour l'année 2024.

Le graphique ci-après permet d'illustrer la dynamique certaine du produit issu de la fiscalité directe locale :



D'autres composantes de cette catégorie viennent toutefois limiter cette dynamique, s'affichant en variation négative pour 2024 :

- Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FNPIC) (- 135 K€).
- Taxe additionnelle aux droits de mutation (- 400 K€).
- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (- 30 K€).

- **Les dotations de l'Etat pour 48,04 M€**, sont en hausse de 0,8 M€ (+ 1,8 %) par rapport à 2023 (47,2 M€) sous un double effet :

- Une poursuite de la hausse du montant prévisionnel de la Dotation de Solidarité Urbaine pour un montant total de 22,84 M€ (+ 0,84 M€).
- Une dotation forfaitaire comparable à son niveau constaté en 2022 et 2023, soit 22,7 M€.

Rappel de l'évolution de la dotation forfaitaire et de la perte cumulée correspondante depuis 2014 :

DGF 2013	DGF 2014	DGF 2015	DGF 2016	DGF 2017	DGF 2018	DGF 2019	DGF 2020	DGF 2021	DGF 2022	DGF 2023	Prévision DGF 2024	Perte
30,3	29,2											1,1
		26,6										3,7
			23,9									6,4
				22,5								7,8
					22,5							7,7
						22,6						7,6
							22,6					7,7
								22,6				7,7
									22,7			7,5
										22,7		7,5
											22,7	7,5
<b>PERTE CUMULEE 2014 / 2024 (en millions d'euros)</b>												<b>72,3</b>

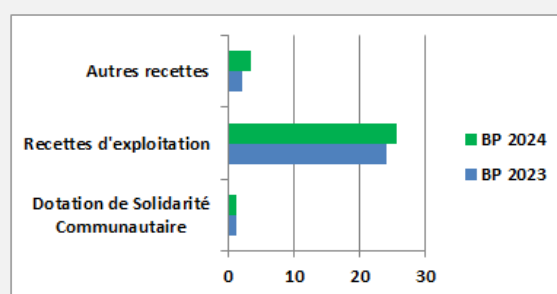
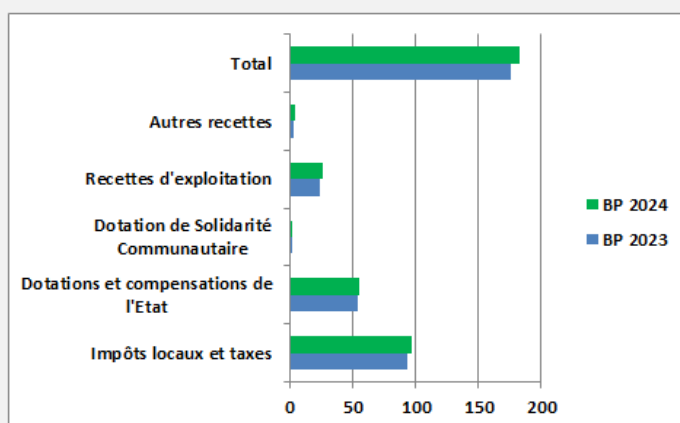
- Pour la 3ème année, la ville d'Amiens bénéficiera de la **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** versé par la communauté d'agglomération dans une logique de solidarité. Pour l'année 2024, le montant attendu est encore en augmentation et s'établit à 1,34 M€ (+ 5,1 %). Pour mémoire, l'enveloppe globale de DSC versée par la Métropole est revalorisée dans les mêmes proportions que la revalorisation nominale des bases (l'enveloppe est donc passée de 2 M€ initialement à 2,24 M€ pour 2024) et la part perçue par chaque commune varie en fonction de l'actualisation des données issues des critères approuvés par l'ensemble des communes (potentiel financier, effort fiscal, revenu par habitant, nombre de bénéficiaires du RSA et accès aux transports urbains).

- **Les recettes d'exploitation, prévues à un montant de 26,5 M€**, sont en hausse prévisionnelle de + 2,43 M€ par rapport au BP 2023 (24,05 M€), soit + 10 %, tenant à l'augmentation des produits exceptionnels liés à l'indemnisation des sinistres intervenus lors des émeutes en 2023. Dans cette catégorie, les recettes tarifaires liées aux produits des services et ventes diverses sont prévues en augmentation de 345 K€, à 8,26 M€ (+ 4,4 %).

**- Autres recettes :**

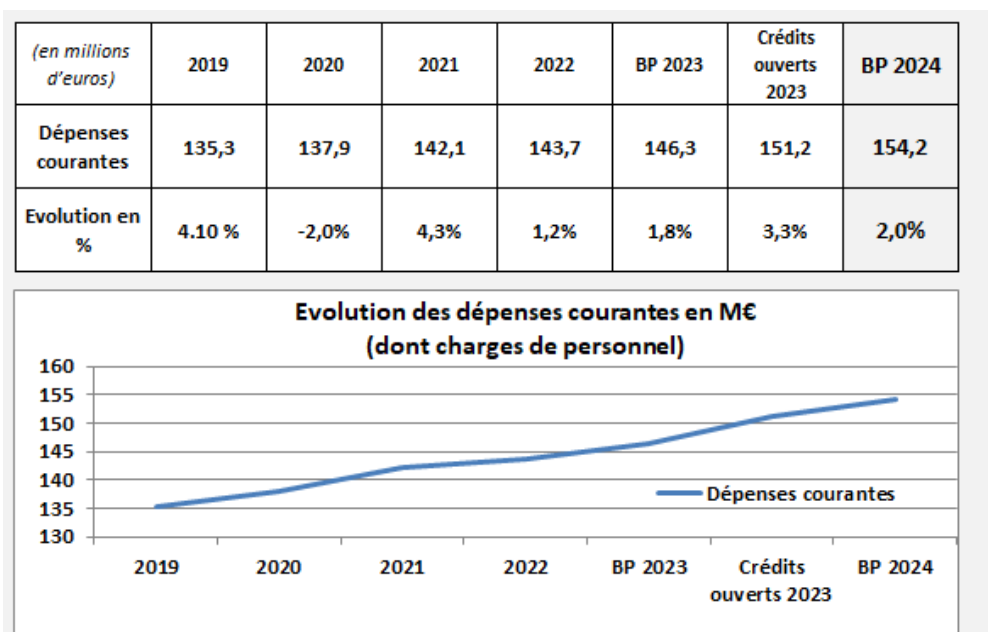
- Les amendes de police sont en hausse prévisionnelle de 0,5 M€ (augmentation escomptée du produit national reversé).
- Taxe d'aménagement prévue en quasi-stabilité pour 2024 (1,20 M€).

**En synthèse, structure des recettes : comparaison entre le BP 2023 et le BP 2024 (en M€)**



## II-1-B : EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES :

**Les dépenses courantes du budget principal d'un montant total de 154,2 M€**, sont en évolution de 7,85 M€ par rapport au BP 2023 (soit + 5,4 %).



Ces dépenses courantes sont constituées par :

- **Les dépenses de personnel** (intégrant le personnel mutualisé) fixées à 91,6 M€, en hausse de 5,1 M€ par rapport au budget primitif 2023 (+ 5,9%). Ce montant total inclut également les dépenses de personnel mutualisé prévues pour 20 M€ (+ 0,5 M€ par rapport au BP 2023, tenant compte des augmentations induites notamment par le relèvement du point d'indice.

Globalement, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges du personnel propre à la ville d'Amiens sont prévus à hauteur de 71,5 M€, en hausse de 4,6 M€ par rapport au BP 2023. Ce montant est par ailleurs supérieur à celui constaté en exécution sur le même périmètre pour 2023 (69,7 M€). Il intègre des moyens supplémentaires au titre de la mise en place en 2024 du RIFSEEP (750 K€).

Le suivi et la maîtrise du recours au personnel non permanent, dont le niveau de crédits pour 2024 est fixé à 9 M€, restent maintenus. La volonté est réaffirmée de respecter au mieux ce niveau de dépenses, après des années de réalisation plus marquées notamment du fait des effets de la crise sanitaire (protocoles et encadrements renforcés dans les structures enfance, maintien de l'ensemble des rémunérations pendant la crise sanitaire,...).

La trajectoire de maîtrise de la masse salariale, réaffirmée lors du DOB 2024 est confirmée et continuera de nécessiter un pilotage fin et régulier.

- **Les dépenses d'exploitation** fixées à 31,1 M€ sont en hausse de + 2,5 M€ (+ 8,6 % par rapport au BP 2023). Parmi les postes qui connaissent des évolutions sensibles, sont relevés :

- La mobilisation de crédits complémentaires en matière de dépenses d'énergie et de fluides, pour un montant complémentaire de 1,1 M€ par rapport au BP 2023 (+ 15 %) correspondant à 1,5 M€ par rapport au consommé constaté sur 2023. Il a été pris en compte que le marché actuel de l'électricité, en lien avec Territoire d'Energie Somme (FDE80), prévoit de nouveaux tarifs (à la hausse) sur 2024.
- Un renchérissement encore attendu du coût des assurances, avec une hausse de 55 K€ (+ 12 %).
- Des mesures nouvelles ou des moyens supplémentaires :



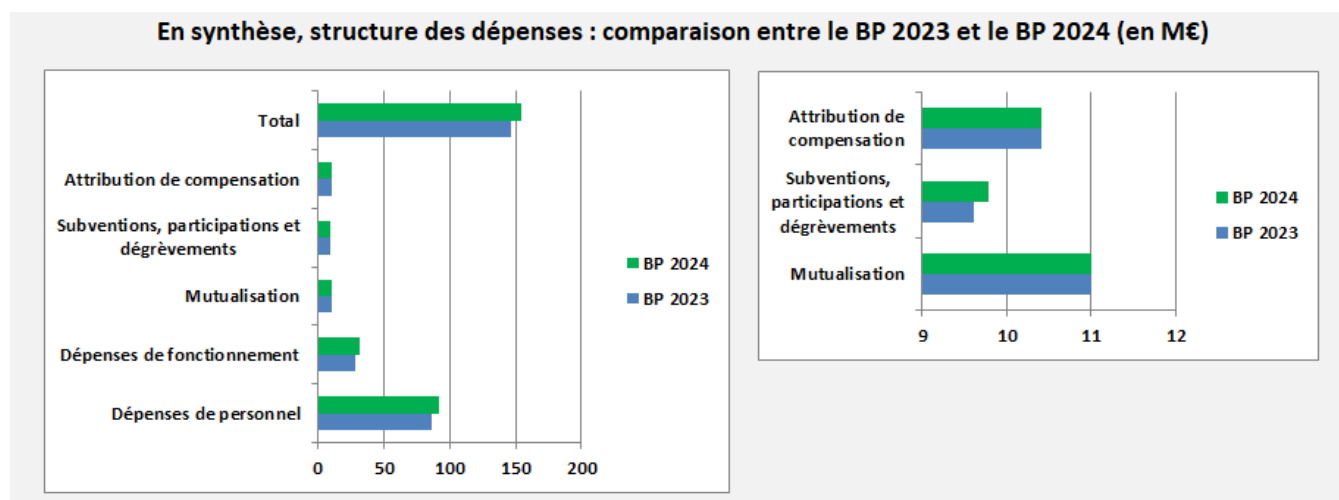
Réparation des horodateurs	300 000 €
Dépenses d'entretien de la voirie communale	200 000 €
Halle aux frais - aménagement des halles éphémères	107 000 €
Animation du centre ville - actions nouvelles - direction de la communication	130 000 €
Les tentaculaires - actions nouvelles - direction de la communication	100 000 €
Crédits 2024 alimentation - centres de loisirs sectorisés	138 850 €
Participation ville Amiens à l'accueil de la flamme olympique	100 000 €

- **La mutualisation** en fonctionnement des charges remboursées à Amiens Métropole (hors dépenses de personnel) est stable avec une inscription à hauteur de 11 M€.

- **Les subventions et participations** sont fixées à 9,78 M€ (9,61 M€ au BP 2023) et se décomposent de la manière suivante :

- 3,1 M€ de subventions (en très légère augmentation de 0,4 % par rapport au BP 2023).
- 2,44 M€ pour les contributions aux écoles privées (+ 130 K€ par rapport au BP 2023 pour atteindre le montant fixé par la nouvelle législation).
- 0,1 M€ de contribution à la Caisse des écoles (inchangé).
- 3,75 M€ de subvention au CCAS d'Amiens, en augmentation de 0,3 M€ par rapport au BP 2023 au titre de la mise en œuvre du plan pauvreté, succédant à une augmentation de 0,34 M€ établie lors du BP 2023.
- 0,4 M€ de subvention d'équilibre versée au budget annexe Parcs de stationnement, en diminution par rapport à 2023 (-0,3 M€), conformément à nos engagements.

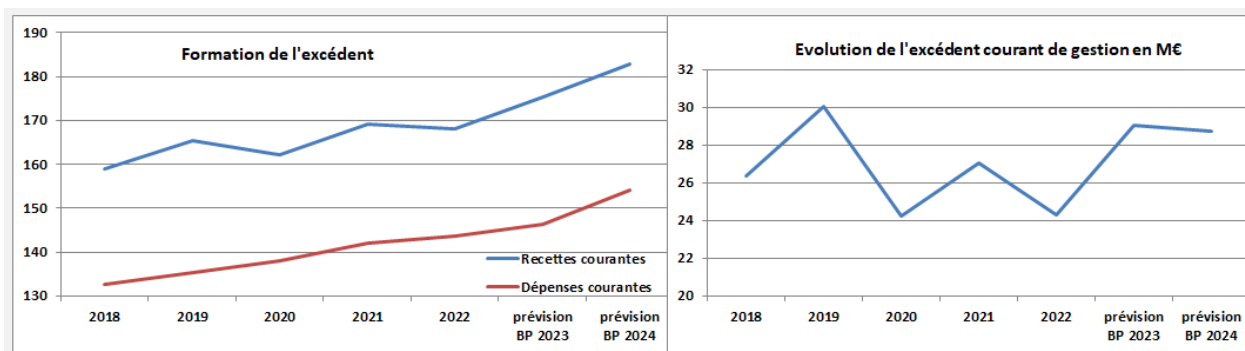
**L'attribution de compensation** versée par la Ville à la Amiens Métropole reste inchangée à 10,42 M€.



## II-1-C : L'AUTOFINANCEMENT :

Le budget présenté fait apparaître une augmentation de recettes courantes de 7,5 M€ et une augmentation des dépenses courantes de 7,8 M€, soit en prévision un excédent de gestion courante quasiment stable par rapport au budget primitif 2023 (-1,1%) et restant légèrement supérieur à celui du DOB 2024.

**L'excédent courant de gestion prévisionnel s'élèverait à 28,7 M€** ce qui, déduction faite d'une dette nette de 9,03 M€ et ajout du FCTVA de 8 M€ aboutit à un montant de ressources propres disponibles de 27,7 M€. Ce dernier chiffre est en forte amélioration par rapport à 2023 (22M€) du fait de la réduction de la dette nette (-2M€) et d'une amélioration prévisible des encaissements liés au FCTVA (+ 4 M€).



## II-2°) PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2022-2026 :

L'année 2024 constitue la troisième année de réalisation de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2022-2026, adoptée lors du conseil municipal du 26 octobre 2021. Elle est marquée par un bilan à mi-mandat et ainsi qu'une révision continue des montants des opérations, compte tenu de l'évolution des coûts des projets en lien avec l'inflation, et de la révision du phasage des travaux pour certains projets devenus matures.

Pour mémoire, la stratégie globale d'investissement s'articule autour des 3 priorités politiques suivantes :

- la transition écologique ;
- l'attractivité du territoire ;
- la proximité et la participation citoyenne.

Dans le cadre de la révision de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, il est proposé la création de 7 AP lors de cette étape budgétaire dont le détail qui suit est présenté par mission.

Pour l'année 2024, il est ainsi prévu des **dépenses d'opérations pour un montant total de 55,2 M€ et des recettes liées estimées à 9,99 M€**. Il en ressort ainsi une **charge nette en investissement de 45,2 M€**.

Pour rappel, une délibération spécifique retrace les montants alloués aux différentes autorisations de programmes (AP) ainsi que le montant des crédits de paiement (CP) budgétés pour l'année 2024. Elle présente par ailleurs la programmation spécifique dédiée aux investissements du budget annexe « Parcs de stationnement ».

### **MISSION 1 – UNE VILLE DU BIEN VIVRE**

#### Programme 1 – Tranquillité de la ville, Libertés publiques et préventions

Dépenses 0,59 M€ / Recettes 0,06 M€

3 opérations d'investissement concerneront cette délégation en 2024 :

- Crédits de paiement AP 01PREMODSY pour la modernisation des systèmes de prévention : 0,40 M€. Cette AP fait l'objet d'une augmentation de 0,24 M€ et est par ailleurs ajustée en recettes (+ 0,07 M€) sur la base du montant des recettes déjà comptabilisées.
- Crédits de paiement AP 01PREDEINC pour les travaux d'extension et de renforcement du réseau pour assurer la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) : 0,04 M€.
- Crédits de paiement AP 01PRECAVIN pour la lutte contre les cavités souterraines et les falaises instables : 0,15 M€ (recette à percevoir du BRGM en 2024 de 0,06 M€).

## Programme 2 - Urbanisme et aménagements urbains

### Dépenses 17,65 M€ / Recettes 1,88 M€

27 autorisations de programme constituent la programmation de cette délégation.

Il est proposé la création de quatre nouvelles autorisations de programme lors de ce BP 2024 :

- Autorisation de programme dédiée à l'acquisition de la passerelle l'Hortillonne (AP 02VOIHORTI prévue pour un montant de 2,98 M€ (les crédits de paiement en 2024 seraient ajustés en cours d'année en fonction de l'avancement de l'ensemble de nos opérations) et dont le montant devrait permettre d'ajuster sur 2024 le montant de la participation métropolitaine 2024 de la ZAC Gare-la-Vallée.
- Autorisation de programme dédiée à la recapitalisation de la Société Publique Locale Amiens Aménagement. Cette opération correspond à un apport à prévoir au capital de la SPL de 0,44 M€ de la part de la ville d'Amiens (AP 02VOICASPL avec inscription des crédits de paiement 2024 pour le même montant).
- Autorisation de programme dédiée à la reconstruction du Pont Wulfran Warmé à hauteur de 0,3 M€ avec une proposition au vote de crédits de paiement 2024 de 0,1 M€ (AP 02VOIWARME).
- Autorisation de programme dédiée au remplacement du mobilier urbain prévue pour un montant de 0,75 M€ avec une inscription de crédits de paiement 2024 de 0,2 M€ (AP 02VOIABRIS).

Il est par ailleurs proposé l'ajustement du montant de quatre autorisations de programme lors de ce BP 2024, comme suit :

- L'AP 02VOIURPLU relative au Plan Local d'Urbanisme (PLU) est revue à la hausse pour 0,18 M€. Le total de cette A.P. est donc réévaluée à 0,5 M€ et le montant des CP 2024 est prévu pour 0,19 M€.
- L'AP 02VOIGRENT consacrée aux travaux de gros entretien de la voirie communale est proposée en hausse de 0,07 M€. Cet ajustement correspond à une partie des travaux prévus pour la réduction de la vitesse à 30 km/h. Il est donc proposé de porter le montant de cette AP à 15,27 M€ et d'inscrire au BP 2024 des crédits de paiement à hauteur de 1,87 M€.
- L'AP 02ZACINTER qui concerne la participation de la ville à la création de la ZAC Intercampus est diminuée de 0,3 M€, soit un montant global revu à 7,97 M€.
- L'AP 02VOIPASAM est également sensiblement modifiée pour tenir compte des augmentations de coût relatives à la réalisation de la passerelle SAMAROBIVA. Il est ainsi proposé de porter l'autorisation de programme à 4,75 M€, soit + 0,95 M€ de plus que le montant retenu en 2023. Des crédits de paiement à hauteur de 1,94 M€ sont prévus en 2024 au titre des versements d'appels de fonds de la SEM.

Concernant ce programme, plusieurs opérations significatives peuvent être relevées sur l'année 2024 :

- La modernisation et le déploiement de la politique d'éclairage public pour 2,03 M€, qui permettent le passage aux leds de tout notre éclairage public en 2025.
- L'aménagement de la voirie communale pour 3,18 M€.
- Le versement de fonds de concours à Amiens Métropole (opérations d'aménagement pour 1.38 M€).
- La réhabilitation engagée au second semestre du parc de la Hotoie pour 2,3 M€.
- La modernisation et la réhabilitation des parcs et squares pour 0,42 M€.
- La modernisation des aires de jeux pour 0,5 M€.

- L'aménagement apaisé des abords des écoles pour 0,25 M€.
- L'opération d'aménagement sur les terrains qui étaient occupés par le C.H.U. Nord pour 0,36 M€.
- L'opération d'aménagement de l'ex-usine Cosserat pour 0,24 M€.
- Le solde de la participation à la création de la ZAC Renancourt pour 0,33 M€.
- La poursuite des travaux d'accessibilité de l'espace public (0,15 M€), d'effacement des réseaux (0,3 M€) et de modernisation et aménagement des ouvrages d'art (0,39 M€).

Enfin, en matière de stratégie foncière, des acquisitions sont anticipées pour un montant global de 0,86 M€ et des cessions à hauteur de 1,72 M€ (notamment vente du site la Veillère à UNILASALLE).

### Programme 3 – Stationnement

#### Dépenses 0,20 M€

Sur le budget principal 2024, le développement du stationnement de surface conduit à une augmentation du montant de l'AP 03STAEXTER de 1 M€ et à une inscription de crédits de paiement 2024 de 0,62 M€.

Le Budget annexe « Parcs de Stationnement » dispose quant à lui d'une autorisation de programme dédiée à la modernisation des parcs de stationnement d'un montant de 6,8 M€ (AP 87STAPARCM), avec des crédits de paiement 2024 à hauteur de plus de 1 M€.

### Programme 4 – Commerce, artisanat local et marchés

#### Dépenses 1,57 M€ - Recettes 0,1 M€

Ce programme comporte 3 autorisations de programme. Deux d'entre elles voient leur montant modifié à cette étape budgétaire :

- L'AP 04COMAMIE2 destinée à la rénovation du bâtiment AMIENS 2 voit son montant réévalué à 1,48 M€ (+ 0,7 M€).
- L'AP 04COMHALLE destinée à la requalification de la Halle au frais voit son montant réévalué à 5,35 M€, soit une augmentation de 1,35 M€, correspondant à l'actualisation des coûts d'investissements et à la prise en compte des aménagements nécessaires à l'installation de la halle éphémère, dans un cadre juridique renouvelé, qui fait l'objet d'un dossier dans cette séance.

En matière de crédits de paiement, les inscriptions proposées lors de ce BP 2024 concernent notamment le lancement de la rénovation de la Halle au frais (1,5 M€).

### Programme 5 – Pacte pour le bien vivre et accessibilité

#### Dépenses 0,53 M€

5 autorisations de programme contribuent à cette politique publique :

- 0,23 M€ pour le lancement des travaux concernant la construction du centre social CAPS. Le montant de l'AP 05PACCAPS est proposé en hausse de 0,3 M€ pour la porter à 2,59 M€ afin de tenir compte de l'actualisation du coût du projet.
- 0,01 M€ pour le lancement des travaux de Multi-accueil 2.0 à l'Atrium.
- 0,14 M€ pour les éléments d'accessibilité qui ne s'insèrent pas dans des projets dédiés.
- 0,15 M€ au titre des actions du pacte pour le bien vivre sur l'AP 05PACTBV qui voit son montant augmenter de 100 K€ pour permettre le versement d'une subvention à l'association APRADIS.

- L'AP 05PACSOLDE concernant le centre social et interculturel ALCO voit le montant global des recettes être réévalué de 0,24 M€.

## **MISSION 2 – UNE VILLE DE LA JEUNESSE**

### Programme 6 – Défi éducatif, Enfance, Jeunesse et Famille

#### Dépenses 6,17 M€ / Recettes 1,37 M€

Les moyens mobilisés en 2024 pour ce programme s'établissent à un haut niveau de 6,17 M€ de crédits de paiement, répartis sur l'ensemble des autorisations de programme existantes, et dont sept connaissent des modifications de montant au BP 2024 :

- L'AP 06EEJCAMPU (nouveau groupe scolaire Z.A.C. Intercampus) est augmentée de 0,55 M€ pour être réévaluée à 10,05 M€, permettant de couvrir les dépenses de 2024 à hauteur de 0,95 M€ de crédits de paiement.
- L'AP 06EEJBDEAU (crèche au bord de l'eau) est augmentée de 0,47 M€ pour être réévaluée à 3,87 M€, permettant de couvrir les dépenses de 2024 à hauteur de 0,65 M€ de crédits de paiement.
- L'AP 06EEJCOURS (aménagement cours d'écoles) est proposée en augmentation de 0,79 M€ pour être portée à 2,22 M€ correspondant à l'aménagement de 5 cours d'écoles supplémentaires à réaliser à partir de 2025. Le montant des C.P. 2024 présentés au vote est de 0,65 M€.
- L'AP 06EEJTRCUI (travaux et entretien des cuisines centrale et satellites) est augmentée de 0,48 M€ pour être portée à 0,98 M€, afin de financer les travaux des liaisons froides et le remplacement des équipements. Le montant des CP 2024 inscrit sur cette AP est de 0,13 M€.
- L'AP 06EEJTRECO (travaux écoles et centres de loisirs) est augmentée de 0,3 M€ pour être portée à 14,3 M€ afin d'intégrer la réalisation de travaux au titre du plan particulier de mise en sécurité (PPMS).
- L'AP 06EEJ3LIEU est augmentée de +0.01 M€ pour couvrir les dépenses constatées sur l'opération soit un montant global de +0.02 M€.

Parmi les autres opérations de l'année 2024, sont à noter également :

- 0,17 M€ pour l'équipement numérique des familles les plus modestes (AP 06EEJEQNU).
- 0,14 M€ pour les travaux dans les crèches (AP 06EEJTRCRE).

Les recettes totales inscrites au titre de 2024 sont de 1,37 M€ dont :

- 0,33 M€ au titre des aides à percevoir sur l'AP 06EEJCOURS (travaux d'aménagement des cours d'écoles) et 0,96 M€ au titre des aides à percevoir sur l'AP 06EEJTRECO (travaux dans les écoles et centres de loisirs). Une recette de 0,08 M€ est également à percevoir en 2024 au titre des travaux réalisés dans les crèches (AP 06EEJTRCRE).

## **MISSION 3 – UNE VILLE GRANDEUR NATURE**

### Programme 7 – Nature en ville, santé, transition écologique et promotion du vélo

Dépenses 4,35 M€ / Recettes 1,27 M€

8 autorisations de programme contribuent à cette politique publique, dont une est modifiée lors de cette étape budgétaire :

- Augmentation de l'AP 07NATPVELO de 2 M€ dont le montant total est porté à 6,7 M€, en lien avec le transfert par la métropole de la maîtrise d'ouvrage à la ville de travaux des travaux concernant les aménagements des pistes cyclables. Ce transfert donne lieu à inscription de 0,86 M€ en crédits de dépenses et de recettes sur l'exercice 2024. Les crédits de paiement présentés au vote du BP sur cette AP sont de 2,1 M€.
- 0,15 M€ pour les aménagements vélo dans les écoles et centres de loisirs.
- 0,5 M€ pour le lancement du projet « Marais de la Ville Grandeur Nature ».
- 0,55 M€ pour les travaux relatifs au réaménagement du jardin des plantes.
- 0,4 M€ pour le programme « Un nouvel habitant, un arbre ».
- 0,5 M€ pour la réhabilitation du parc Saint Pierre.
- 0,1 M€ pour la mise en œuvre du projet « Nature en ville ».
- 0,05 M€ pour la mise en place de parcours santé urbains.

Les recettes inscrites pour 2024 correspondent aux aides à percevoir au titre de la mise en place du plan vélo soit 1,16 M€ et des travaux à réaliser pour le parc « Marais de la Ville Grandeur Nature » pour 0,1 M€.

### Programme 8 – Logement et autonomie énergétique

Dépenses 10,5 M€ / Recettes 3,64 M€

10 autorisations de programme contribuent à cette politique publique transversale et prioritaire, pour lesquelles plusieurs transferts d'AP sont proposés lors de ce BP 2024 :

- Diminution de 0,3 M€ l'AP 08LOGACCES (développement accession sociale), initialement calibrée à hauteur de 3,04 K€, ainsi que l'AP 08LOGLOCSO (soutien au développement et à l'amélioration des logements locatifs sociaux) de 0,3 M€, afin d'abonder l'AP 08LOGSOLDE (solde des anciens dispositifs initiés sous le mandat précédent). Il est proposé d'ajuster l'AP 08LOGLOCSO à un montant global de 2,56 M€. Il est également proposé un ajustement en recette pour 0,29 M€ sur la base du montant des recettes déjà comptabilisées.
- Diminution de l'AP 08LOGLOCSO (soutien au développement et à l'amélioration des logements locatifs sociaux) de 0,3 M€ pour abonder l'AP 08LOGSOLDE. L'AP 08LOGLOCSO est donc réduite à un montant global de 2,56 M€. Il est également proposé un ajustement en recette pour 0,29 M€ sur la base du montant des recettes déjà comptabilisées.
- Diminution de l'AP 08LOGRENTH (rénovation thermique des logements) de 0,26 M€ pour abonder l'AP LOGSOLDE. L'AP 08LOGRENTH est donc réduite à un montant global de 0,4 M€.
- Augmentation de l'AP 08LOGSOLDE de 1,32 M€, dont 0,86 M€ par réduction d'autres AP, soit un montant total de 6,22 M€. Il est également soumis à l'arbitrage de fusionner avec cette AP, le solde de l'AP 08LOGLOCSO.

- L'AP 08LOGQNORD est proposée en augmentation de 5 M€ soit un montant global revu à 15,10 M€.

Les crédits de paiements sont prévus pour les montants suivants :

- 5,83 M€ pour les opérations du NPNRU (4,32 M€ pour Etouvie - AP 08LOGETOUV ; 0,54 M€ pour les quartiers nord - AP 08LOGQNORD ; 0,97 M€ pour le quartier Pierre Rollin - AP 08LOGPROLL).
- 1,26 M€ pour le soutien à la construction et la réhabilitation des logements locatifs sociaux (AP 08LOGLOCSO).
- 0,8 M€ pour le développement de l'accession sociale à la propriété (AP 08LOGACCESS).
- 2,27 M€ pour permettre le paiement des travaux engagés sous la précédente PPI, dont le versement aux bailleurs des aides à la construction et à la réhabilitation des logements locatifs sociaux (AP 08LOGSOLDE).
- 0,27 M€ pour l'amélioration de l'habitat privé.

En recettes, 3,64 M€ sont prévues, dont 3,63 K€ de recette ANRU sur les quartiers Nord (0,01 M€ de subvention attendues sur le développement de l'accession sociale).

## **MISSION 4 – UNE VILLE PROCHE DE SES HABITANTS**

### **Programme 10 – Etat civil, population et devoir de mémoire**

#### **Dépenses 0,37 M€**

La continuité des travaux d'entretien, réhabilitation et modernisation des cimetières et équipements cinéraires nécessite des crédits de paiement à hauteur de 0,33 M€. Le solde des crédits de l'opération de création du jardin de la Paix doit également être inscrit pour 0,04 M€.

### **Programme 11 – Démocratie locale, vie associative et participation citoyenne :**

#### **Dépenses 1,46 M€**

5 autorisations de programme contribuent à cette politique publique prioritaire :

- Crédits de paiement de 0,8 M€ pour le financement des projets lauréats des éditions du budget participatif (AP 11DLVBUPAR).
- Crédits de paiement de 0,39 M€ pour permettre d'améliorer les conditions d'accueil dans les locaux associatifs (AP 11DLVRELOC). Le montant cette A.P. est majoré de 0,24 M€, soit un montant total de 1,13 M€ par transfert de l'AP création tiers lieu Saint Pierre Vincensini.
- Le montant global de l'AP création tiers Lieu Saint Pierre Vincensini est globalement réduit de 0,24 M€, soit un total AP de 0,16 M€.
- Crédits de paiement de 0,1 M€ pour les travaux de réhabilitation du bâtiment Gaudissart (AP 11DLVGAUDI).
- Crédits de paiement de 0,17 M€ pour permettre le paiement des opérations engagées sous la précédente PPI (AP 11DLVSOLDE).

## MISSION 5 – UNE VILLE A LA GESTION EXEMPLAIRE

### Programme 12 – Gestion patrimoniale, administration générale et ressources

#### Dépenses 11,15 M€ - Recettes 1,48 M€

Il est proposé lors de cette étape budgétaire sur cette politique publique transversale :

- De créer une autorisation de programme dédiée à la participation de la ville à des équipements sportifs financés par le budget d'Amiens Métropole sur son territoire (AP 12GENFDCSP pour un montant de 0,6 M€ et l'inscription de crédits de paiement 2024 à hauteur de 0,2 M€ pour le terrain synthétique Louise Michelet).
- De créer une autorisation de programme dédiée à la participation de la ville pour fonds de concours à des équipements culturels métropolitains sur son territoire (AP de 1 M€ à ce stade à prévoir selon les projets retenus par Amiens Métropole).
- Par ailleurs, il vous est proposé, en conformité avec la mutualisation entre la ville et Amiens Métropole, de créer l'autorisation de programme qui permet la participation de la ville aux équipements numériques à hauteur de 3 M€ et d'inscrire en CP 0,8 M€.

3 modifications des montants d'autorisations de programme sont par ailleurs proposées lors de ce BP 2024 :

- Pour faire face aux besoins et tenir compte des effets de l'inflation, il est proposé d'ajuster le montant de l'AP consacrée aux dotations de proximité (AP12GENPROXI) pour permettre de disposer d'un montant de crédits de paiement de 3 M€ à compter de 2024 (soit + 9 %). L'AP globale s'établit à 15,01 M€ sur la durée de la PPI au lieu de 13,52 M€. Cette AP intègre également les montants des travaux à réaliser suite aux émeutes dans le quartier nord à hauteur de 0,48 M€ ainsi que le transfert de l'AP création du tiers lieu Vincensini pour 0,04 M€.
- L'autorisation de programme dédiée à la restauration des monuments historiques (AP 12GENRESMH) est également augmentée de 0,2 M€ (ajustement concomitant de l'AP métropole dédiée au même objet à - 0,2 M€ afin d'adapter les moyens à la répartition du patrimoine à entretenir).
- L'AP gros équipements propreté est également révisée à la hausse pour 0,03 M€ afin de permettre le règlement d'achat de balayeuses.

6 autres autorisations de programme contribuent à cette politique publique transversale et sont dotées des crédits de paiement ainsi répartis :

- 0,6 M€ pour les outils numériques.
- 4,4 M€ pour la gestion patrimoniale sur l'AP12GENPATRI qui seront consacrés notamment à mettre en œuvre dès 2024 le plan complémentaire d'accélération de la transition écologique prévu pour 30 M€ sur 5 ans.
- 0,21 M€ pour l'équipement des services municipaux.
- 0,2 M€ pour la part des travaux effectués sur le réseau de chaleur qui entrent dans le cadre de la redevance R24.
- 0,09 M€ pour la réhabilitation et la préservation des bâtiments administratifs du secteur centre.
- 0,42 M€ pour pallier aux nécessités d'ajustements des crédits aux chapitres sur opération d'investissement dans l'attente des prochaines étapes budgétaires, afin de pouvoir payer les factures.



## III- GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE EN 2024 :

Les données et informations suivantes permettent d'apprécier de manière détaillée la situation en matière de gestion de dette et de trésorerie. Ces données reprennent celles présentées lors du DOB du mois de janvier 2024.

### III-1°) SITUATION DE L'ENDETTEMENT :

#### **Rappel de l'évolution sur 2023 :**

Au 01/01/2023 l'encours de la dette liée aux emprunts long terme de la Ville d'Amiens représentait un montant total consolidé de 79,3 M€ (budget principal : 72,4 M€ / budget annexe parcs de stationnement : 6,95 M€ - source : Finance Active).

La dernière année a été marquée par une tendance au désendettement sur le budget principal. En revanche le budget annexe parc de stationnement a connu une tendance inverse (constitution d'un emprunt nouveau pour 2,5 M€).

Au 01/01/2023, la dette long terme de la ville d'Amiens comporte 61 lignes d'emprunts en cours, à un taux moyen de 1,36%, indexée à 71% sur du taux fixe, 21% sur du taux variable et 7% sur du livret A. L'extinction progressive de la dette en cours s'accompagne ainsi d'une augmentation sensible de la part des emprunts à taux fixe. Après une année 2022 où les index monétaires court-terme (€STR/Euribor) sont repassés en territoire positif en raison du conflit en Ukraine et de l'accélération de l'inflation liée notamment aux tensions sur le prix des matières premières, l'augmentation s'est poursuivie à un rythme continue sur 2023, ces index ayant atteint un pic au cours du dernier trimestre.

#### **Consultations d'emprunt long-terme lancées sur 2023 :**

Aucune consultation d'emprunt n'a été nécessaire au cours de l'exercice 2023, en raison de la disponibilité observée sur les lignes de trésorerie et de l'évolution constatée de la consommation des crédits de paiement en investissement. Le désendettement relatif constaté sur 2022 s'est donc poursuivi sur 2023, ce qui renforce d'autant les possibilités d'emprunts pour les années à venir, alors que la collectivité présente déjà actuellement un faible niveau d'endettement.

#### **Renouvellement de la ligne de trésorerie en 2023 :**

Sans aucune difficulté, la ville d'Amiens a pu couvrir ses besoins de financement court terme en disposant d'une convention de réservation de trésorerie d'un montant total de 8,5 M€ qui a été renouvelée en novembre à l'issue d'une consultation auprès de l'ensemble des partenaires habituels.

#### **Les perspectives d'emprunt pour 2024 :**

Comme les années précédentes, en raison de l'abondance des liquidités sur le marché et de son faible endettement en comparaison avec les communes de la même strate, la Ville d'Amiens ne connaîtra sur l'exercice 2024 aucune difficulté de financement. Elle dispose par ailleurs de droits de tirage sur les contrats de trésorerie valides sur 2024 (23,5 M€) qui lui assurent une visibilité suffisante en termes de moyens de paiement.

Pour les besoins de couverture de la trésorerie, en lien avec le niveau d'investissement plus soutenu à prévoir sur 2024 et le respect de l'équilibre budgétaire, une à deux consultations d'emprunt interviendront durant l'exercice 2024, en fonction des opportunités de marché et de la tendance infra-annuelle du niveau de taux.

Dans ce cadre, sauf modification de tendance, il est prévu à ce stade de privilégier davantage des offres sur livret A ou à taux variable classique, lesquelles permettront plus aisément une renégociation éventuelle par la suite, et s'avèrent plus intéressantes sur le moyen terme dans l'optique d'une détente sur les marchés monétaires. Cette stratégie semble plus que jamais opportune car la probabilité d'une baisse des taux sur 2024/2025 est de plus en plus envisagée.

**Une annuité en baisse en 2024 mais une charge financière encore en hausse :**

Concernant le budget principal, l'annuité de la dette pour 2024 est estimée pour un montant total de 8,3 M€, soit une diminution prévisionnelle de 2,5 M€ au regard de l'annuité de la dette inscrite sur l'exercice 2023 (10,8 M€). Cette baisse s'explique au global que par une diminution du capital qui sera à rembourser sur 2024, en raison principalement de l'extinction de 4 prêts qui avaient été souscrits en 2007 et 2008.

En revanche, le montant du total des intérêts calculés passe de 1,26 M€ en 2023 à 1,46 M€ en projection pour cette année. Comme déjà indiqué, la hausse continue des taux variables constatée sur 2023 ainsi que l'augmentation du taux du livret A ont renchéri encore la charge financière des intérêts à prévoir en 2024. Cet impact global est chiffré à 195 K€. Ce cycle de hausse entamé depuis 2022 pourrait être contrebalancé assez significativement par une baisse dès 2025, voire dès le deuxième semestre 2024.

**L'encours de la dette au 1er janvier 2024 :**

L'encours total de la dette calculé au 1er janvier 2024 est calculé à 69,7 M€, soit un stock de dette en très forte baisse de 9,6 M€, s'expliquant très logiquement par l'absence d'emprunt nouveau contracté en 2023 alors que le capital des emprunts en cours a continué d'être remboursé. S'y ajoute le montant de l'emprunt de clôture mobilisé au 31/12/2023 mobilisé à hauteur de 1,4 M€ (contre 9,65 M€ au 31/12/2022).

**III-2°) LE MONTANT DE L'EMPRUNT :**

Des différents éléments présentés dans le cadre du présent budget, il ressort un besoin de financement par **l'emprunt autorisé à hauteur de 15,8 M€** (contre 19 M€ au BP 2023 et 17,4 M€ au BP 2022), afin de financer des dépenses d'investissement dont la prévision totale à 55,2 M€ est en augmentation par rapport au BP 23 et 22 (respectivement + 8,7 M€ et + 13,2 M€). Le besoin d'emprunt sur 2024 est d'autant plus maîtrisé que le montant des emprunts en cours à rembourser sur 2024 est en diminution.

**Rappel du montant des emprunts long termes contractés depuis 2018 :**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	prévision BP 2024
<b>EMPRUNTS - PRODUIT NET</b>	10 172 907 €	7 000 000 €	5 000 000 €	10 000 000 €	7 500 000 €	0 €	15 800 000 €

**IV- BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT 2024 :**

Pour le Budget annexe « Parcs de stationnement », son équilibre général et la nécessité de faire face aux investissements décrits précédemment nécessite le versement d'une subvention d'équilibre de 0,4 M€, en diminution par rapport à celle versée sur l'année dernière (700 K€). Le résultat de fonctionnement prévisionnel ressort à 374 K€

La Programmation Pluriannuelle des Investissements 2022-2026 est maintenue à 6,8 M€ en autorisation de programme, et à 1,13 M€ en crédits de paiement 2024 destinés à poursuivre globalement les travaux de

sécurité et de modernisation sur l'ensemble des parcs en ouvrage (notamment le flocage incendie, la reprise des SSI et le jalonnement dynamique). En termes de montant, les parkings Saint-Leu et 3 Cailloux représentent 540 K€. Pour financer les investissements, un recours à l'emprunt est prévu à hauteur de 1,3 M€, montant qui reste inférieur à celui de l'annuité actuellement remboursée.

La trajectoire est confirmée : l'objectif poursuivi pour ce budget annexe qui a été fortement impacté par la crise sanitaire, demeure de retrouver un équilibre financier pour la fin du mandat, grâce notamment aux effets des mesures indispensables d'ajustement tarifaire intervenues quasiment en année pleine sur 2023, mais aussi à l'intégration des parkings de l'Hôtel de Ville et des Halles générateurs de recettes supplémentaires récurrentes (851 K€ en 2024) et à une diminution significative attendue de la charge de la dette à compter de 2025.